



# INFO Réau

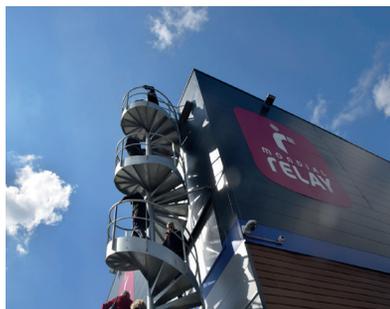
Juillet 2024 - Numéro 66



Kermesse de l'école de la Colombe organisée par l'APE



Ruches Plessis-Picard



Inauguration centrale photovoltaïque



Course cycliste USRO





# Le Mot

## Le Comité de rédaction

Alain AUZET,  
Maire  
Farid BA IDRISSE,  
Conseiller Municipal Délégué  
Élodie CASPAR-MARTIAL,  
Service Communication  
Nathalie KLECZINSKI,  
Conseillère Municipale  
Virginie PADUA,  
Conseillère Municipale  
Françoise PERREAU,  
Membre Bénévole

### Ont également participé à ce numéro :

Les associations réaltaises  
Christelle BONILLO  
Dominique DAVID  
Joffrey ESCARGUEL  
Angélique LETACHE  
Elisabeth PADUA  
Aurélie ROBIN

## Mentions légales

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Méline KLECZINSKI,  
Nathalie KLECZINSKI et Virginie PADUA

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à 690 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011



## Sommaire du numéro 66

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Que se passe-t-il à Réau ? | 1  |
| Dossiers du trimestre      | 9  |
| Action sociale             | 11 |
| Urbanisme et travaux       | 13 |
| Vie associative            | 15 |
| Autour de chez nous        | 17 |
| Info Pratique              | 19 |



## Les naissances et les mariages

### Naissance :

Aucune naissance n'est à recenser dans ce numéro

### Mariage :

Aucun mariage n'est à recenser dans ce numéro



# du Maire



Alain Auzet  
Maire de Réau

Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Le soleil est enfin revenu ! Nous commençons à désespérer. Le mois de juin qui s'est achevé a été riche en événements : soirée orientale du Comité des Fêtes, brocante, courses cyclistes, kermesse de l'école, etc. Un « grand bravo » aux bénévoles des associations qui consacrent du temps à l'organisation de ces rendez-vous festifs. Je l'évoquais dans le dernier Info-Réau, nous avons inscrit au budget primitif 2024 plusieurs travaux.

Des commandes ont ainsi été passées, ou le seront, pour la création de dispositifs de ralentissement route des Poiriers et route du Camp, la restauration du pignon et de la porte de l'église, la pose de nouvelles caméras, de radars pédagogiques, et la réalisation d'une étude d'aménagement de la zone du stade.

Nous avançons sur le sujet de la rétrocession de l'allée d'Esseune, qui nous permettra de réaliser dans la foulée les travaux de réfection de cette voie (travaux inscrits au budget 2024).

Nous devons aussi malheureusement consacrer de l'énergie et de l'argent pour des travaux de sécurisation de certains sites contre les installations illicites (Golf, Ourdy).

Nous nous en passerions bien, mais tant que des solutions nationales n'existeront pas, nous devons gérer localement ces situations désagréables.

Comme dans les autres communes, les pluies importantes de l'hiver et du printemps ont mis nos routes à rude épreuve, et il nous faut également procéder à beaucoup de travaux de réfection de voirie.

**« À présent, place aux vacances ! (Au moins pour nos enfants...) »**

Trois dossiers continuent leur progression : la révision du PLU, le projet de réindustrialisation à Villaroche (qui est récemment devenu lauréat du plan d'investissement « France 2030 »), et le projet de ZAC des Prés Neufs. Nous devrions être en mesure de vous communiquer des éléments d'information de ce dernier point avant la fin de l'année.

A présent, place aux vacances ! (Au moins pour nos enfants...)

Plus que jamais, c'est un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire !

A très bientôt dans la commune !

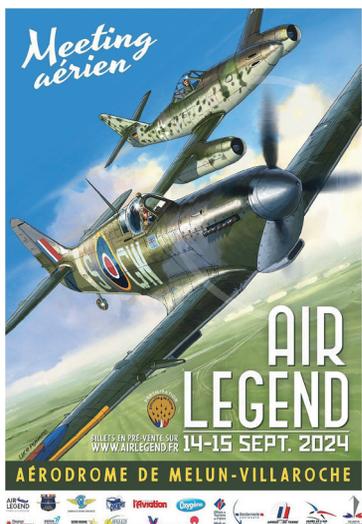
Alain AUZET  
Maire de RÉAU



# Que se passe

## Annonce Air Legend 2024

Le spectacle aérien AIR LEGEND est un événement désormais incontournable qui se déroule chaque deuxième week-end de septembre, sur l'aérodrome de Melun-Villaroche, à 40 km au sud-est de Paris. Ce spectacle exceptionnel permet d'observer les vols d'avions légendaires, qui sont rarement ou jamais vus en France. Réservez dès maintenant les dates du 14 et 15 septembre 2024 dans votre agenda !



## Livraison des ruches au Plessis-Picard



Le 17 avril dernier, Alain Auzet, Maire de Réau et Nathalie Kleczinski, Conseillère Municipale, se sont rendus au parc du Plessis-Picard accompagnés de Julien Soler-Pena, du service technique. Cette visite avait pour objectif de livrer aux résidents du parc, deux ruches offertes par l'entreprise Barjane, peintes par les enfants de l'école de la Colombe. De plus, les habitants ont également reçu des cabanes à mésanges financées par le Budget Participatif de la Région Île-de-France, pour protéger ces petits oiseaux si utiles dans la lutte contre les chenilles processionnaires.

## Inauguration de la centrale photovoltaïque - Mondial Relay - Barjane - Technique Solaire

Le 23 avril dernier avait lieu l'inauguration de la centrale photovoltaïque construite par la société Technique Solaire, pour le compte de Barjane sur le bâtiment de messagerie de Mondial Relay. Elle vient rejoindre la liste déjà importante des équipements de production d'énergie non-fossile présents sur notre belle commune ! Pour information, elle produit l'équivalent de la consommation de 250 habitants et fait économiser 5 tonnes de CO2/an. Nous félicitons ces acteurs de la transition énergétique ainsi que les équipes de l'EPA Sénart de Grand Paris Sud sans oublier bien sûr nos élus du Conseil Municipal, présents lors de cet événement.



# -t-il à Réau ?

## Cérémonie du 8 mai



Les élus et les habitants se sont rassemblés, le 8 mai devant le monument aux morts pour commémorer le 79<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale. Cette cérémonie s'est notamment déroulée en présence de Virginie Thobor, Conseillère Départementale, de Monsieur Kilahi, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, et de Nathalie Faustin, Directrice du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien. Une délégation importante de jeunes sapeurs-pompiers de Moissy-Cramayel était également présente. Cette année, ce sont d'ailleurs ces jeunes engagés qui ont accompagné les autorités pour le dépôt des gerbes de fleurs au pied du monument aux morts. Nous les remercions ainsi que leurs encadrants. Dans son allocution, Monsieur le Maire a cité un extrait de la déclaration de Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, du 9 Mai 1950, Européenne du Charbon et de l'Acier » :

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre ». Les participants se sont ensuite rendus à la salle des fêtes, pour le traditionnel verre de l'amitié.



## La Nuit des Musées au musée Safran



Comme chaque année, le Musée Aéronautique et Spatial Safran accueillait la Nuit des Musées avec, pour l'occasion, l'ouverture du planétarium pour découvrir les secrets de la Voie Lactée. Nous vous rappelons que le musée est ouvert tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le second et le dernier samedi de chaque mois. L'entrée est libre et gratuite.

## Course cycliste (USRO) à Villaroche

Le dimanche 2 juin dernier, avait lieu la course cycliste annuelle de l'Union Sportive de Ris-Orangis, une association présidée par M. Waltisperger, habitant de la commune. Cette course a réuni près de 200 cyclistes sous une météo plutôt clémente. Alain Auzet, Maire de Réau, a ainsi remis quelques bouquets de fleurs, et nos traditionnels macarons de Réau aux vainqueurs de la course intitulée « Souvenir Mathieu Pochon ». Bravo à tous les participants, ainsi qu'aux organisateurs et aux bénévoles présents aux aurores, ce dimanche de juin.



## Journée dédiée aux collectivités chez Moulinot : un grand succès !

La société Moulinot, qui exploite le déconditionneur de biodéchets de Réau, avait convié les collectivités d'Ile-de-France à partager leurs retours d'expériences dans la gestion des biodéchets alimentaires. Après quelques mots introductifs d'Alain Auzet, Maire de Réau, et Stephan Martinez, Président Fondateur de la société Moulinot, plusieurs communautés d'agglomération (« Est Ensemble », « Grand Paris Sud Est Avenir ») ou syndicats de collecte (Smitom Lombric) se sont relayées pour un exposé des procédés mis en place sur leur territoire (points d'apports volontaires, collecte en porte-à-porte). Cette journée a été riche en échanges et en perspectives d'avenir prometteuses pour les collectivités présentes (la Ville de Paris, Grand Paris Sud, etc.). Pour ce qui nous concerne, Grand Paris Sud est en phase d'expérimentations de plusieurs principes, sur différents territoires. A l'issue de cette phase d'expérimentation, une ou plusieurs solutions seront proposées aux habitants. En attendant, il est toujours possible d'obtenir gratuitement un composteur en téléphonant au 0 800 97 91 91. Il est à noter que le déconditionneur sera officiellement inauguré le mardi 1er octobre 2024.



## Permis vélo à l'école de la Colombe, encadré par la police pluricommunale

Le 21 mai dernier, les élèves de CM1 et CM2 de l'école de la Colombe ont pris part à l'initiative intitulée « permis vélo ». Cette opération vise à sensibiliser les enfants aux dangers de la route, à promouvoir les modes de transport doux, et à encourager la pratique régulière d'une activité physique. Cette journée a été riche en enseignements pour les jeunes participants. Ils ont appris les règles essentielles de la sécurité routière, comme le respect des panneaux de signalisation et les comportements à adopter pour circuler en toute sécurité à vélo.



L'objectif principal de cette initiative est de leur inculquer des habitudes de prudence dès leur jeune âge, afin de prévenir les accidents et de les préparer à devenir des cyclistes responsables. Nous remercions la Police Pluricommunale pour son investissement auprès de nos jeunes Réaltaises et Réaltais.



# -t-il à Réau ?

## Représentation théâtrale au Centre Pénitentiaire Sud Francilien



Le 3 mai dernier, Nathalie Kleczinski, Conseillère Municipale chargée de la communication, assistait au Centre Pénitentiaire Sud Francilien à une représentation théâtrale. Quand la Culture passe les murs des prisons. Zoom sur l'association « L'Indicible Compagnie » et son projet « *Moby Dick, un voyage* », une création pluridisciplinaire au Centre Pénitentiaire Sud Francilien. Ce projet fait dialoguer sur scène, depuis novembre 2023 et jusqu'en juin 2024, les textes du roman de Herman Melville et de la bande-dessinée de Christophe Chabouté. Au cœur de ce travail, un groupe de personnes détenues au Centre Pénitentiaire Sud Francilien s'investit dans un atelier d'écriture et de théâtre. Ils adaptent les textes, écrivent et répètent en vue de trois représentations publiques : une au Centre Pénitentiaire Sud Francilien, une au Théâtre de Chelles et une au Théâtre Paris-Villette, dans le cadre du Festival Vis-à-Vis 2024.

Un second groupe réalise parallèlement des photocollages qui serviront d'éléments scénographiques pour ces représentations. Une exposition de ces créations sera également organisée dans ces différents lieux. Ce projet pluridisciplinaire, soutenu par la Fondation La Poste Groupe, permet à 26 bénéficiaires, hommes et femmes de 18 à 70 ans, de s'exprimer artistiquement et de favoriser leur réinsertion. Retrouvez les précédents projets de L'Indicible Compagnie sur leur site : [www.lindiciblecompagnie.fr](http://www.lindiciblecompagnie.fr) Texte issu du compte LinkedIn de [la Fondation La Poste](https://www.linkedin.com/company/fondation-la-poste).



## Matinée citoyenne de désherbage du cimetière communal



Le 25 mai dernier, nous nous sommes réunis pour notre traditionnelle matinée citoyenne de désherbage du cimetière communal. Quelques courageux sont venus nous aider à entretenir ce lieu de mémoire. Nous vous rappelons que depuis quelques années, la commune de Réau est certifiée « Zéro Phyt'eau ». Nos services techniques n'utilisent donc plus aucun produit chimique pour effectuer les opérations de désherbage.

Deux fois par an, quelques volontaires se réunissent donc pour que ce lieu soit entretenu, mais aussi, afin de prêter main forte aux services techniques. Nous remercions toutes les personnes présentes lors de cette matinée, qui, comme à l'accoutumée, s'est terminée par un verre de l'amitié offert par Monsieur le Maire et l'association Réau Jeunes.





# Que se passe

## Une employée de la commune en équipe de France de futsal !

Je m'appelle Liza Queguiner, j'ai 22 ans et je pratique le Football depuis mes 7 ans.

En 2e année de STAPS à la fac d'Évry, j'ai pris une option Futsal et c'est là que le Président du club Diamant Futsal (R1) m'a repérée et m'a conseillée de commencer le Futsal en club. Ce sport est proche du football, mais il oppose deux équipes de cinq joueuses et se pratique dans une salle de sport.

Deux ans plus tard, je travaille en tant qu'animatrice pour l'UFCV et agent périscolaire pour la mairie de Réau tout en continuant à travailler mon physique et ma technique pour améliorer mon niveau de jeu, c'est pour cela que j'ai décidé d'arrêter le football à 11 pour me consacrer seulement au Futsal.

Ces efforts ont payé car en mars dernier, j'ai eu la chance d'être appelée par l'équipe de France au poste de pivot pour représenter notre pays en participant à un tournoi en Serbie opposant 5 nations (France, Serbie, République Tchèque, Slovaquie et la Hongrie).



Pour une première sélection, j'ai eu la chance de mettre mes deux premiers buts avec cette nouvelle équipe et d'avoir représenté au mieux notre pays en finissant première du tournoi « Love Serbia ».

## Les Finances

Cette année encore, le 15 avril, le Conseil Municipal a débattu du budget de la commune proposé par la commission finances et l'a validé.

Pour ce faire, une première commission s'est tenue le 28 mars afin d'examiner et de finaliser le compte administratif 2023, mais également pour définir les taux des taxes (foncière et habitation résidence secondaire) proposés aux membres du Conseil Municipal, ainsi que le montant des subventions accordées aux associations...

La seconde commission, le 8 avril, a permis de valider les montants prévisionnels des postes budgétaires en fonctionnement et investissement et d'inscrire des projets et travaux en fonction des besoins mais surtout des ressources prévues (budget primitif 2024). Les augmentations subies en 2023 se poursuivent, notamment pour tout ce qui concerne les dépenses contraintes (énergie, carburants, assurances...). Elles sont également répercutées sur tous les devis des travaux engagés ou prévus cette année et une gestion rigoureuse est plus que jamais nécessaire.

### Taxe foncière

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter légèrement le taux de la taxe foncière (+1%), elle passera pour la part communale à 33,3% sur les propriétés bâties et 37% sur les propriétés non bâties. Quant au taux de la taxe d'habitation, il a été maintenu à 7,7%.

Cette décision n'a pas été facile, mais depuis plusieurs années, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État ne cesse de diminuer et tend aujourd'hui vers 0 (voir tableau ci-dessous) et il nous faut en tenir compte dans les recettes de la commune pour ne pas diminuer nos capacités d'action et mettre un coup d'arrêt aux projets engagés à court et moyen terme. Réau conserve cependant un taux peu élevé comparativement aux communes du secteur.

### Comment fonctionne un budget communal ?

Le budget se compose de 2 parties qui doivent être équilibrées entre les recettes et les dépenses.

**La partie fonctionnement** permet de réaliser les dépenses concernant les services (charges générales, charges de personnel, travaux d'entretien, subventions aux associations...).

**La partie investissement** permet de réaliser les dépenses concernant les travaux d'aménagement, d'acquisitions de biens.

**Les recettes** proviennent principalement des taxes communales (taxe sur le foncier bâti et non bâti), des dotations de l'État, de la Communauté d'Agglomération et des subventions obtenues pour financer partiellement certains projets.

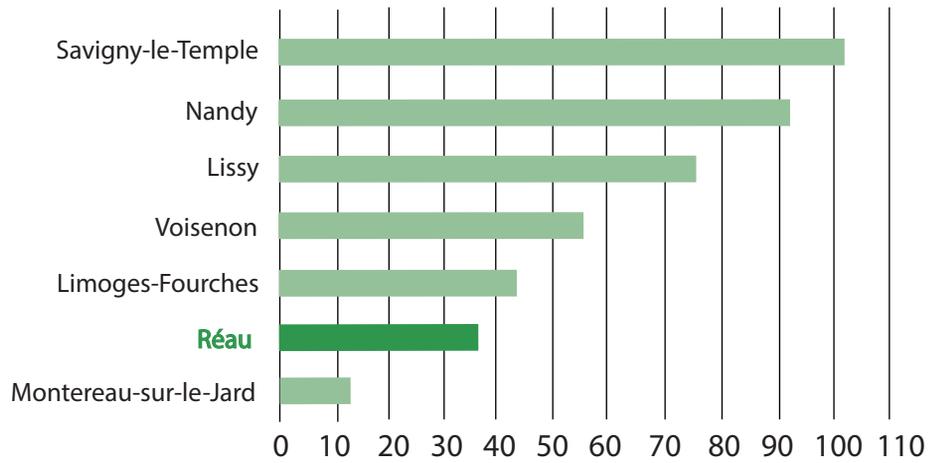


# -t-il à Réau ?

## Les Finances : retour sur les chiffres de 2023

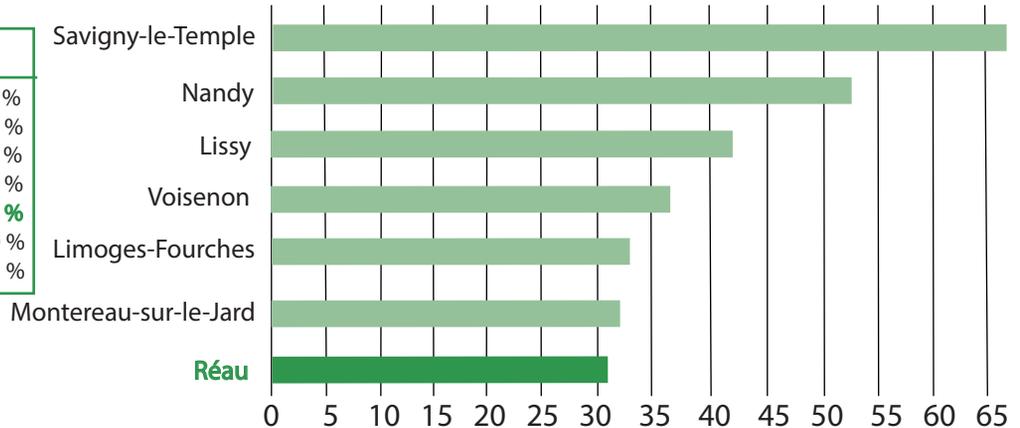
### Évolution des taux de Taxe Foncière Non Bâtie pour 2023 (en %)

| Code         | Commune              | TFNB           |
|--------------|----------------------|----------------|
| 77252        | Limoges-Fourches     | 44.54 %        |
| 77253        | Lissy                | 75.24 %        |
| 77306        | Monterau-sur-le-Jard | 12.21 %        |
| 77326        | Nandy                | 91.52 %        |
| <b>77384</b> | <b>Réau</b>          | <b>36.00 %</b> |
| 77445        | Savigny-le-Temple    | 100.49 %       |
| 77528        | Voisenon             | 56.24 %        |



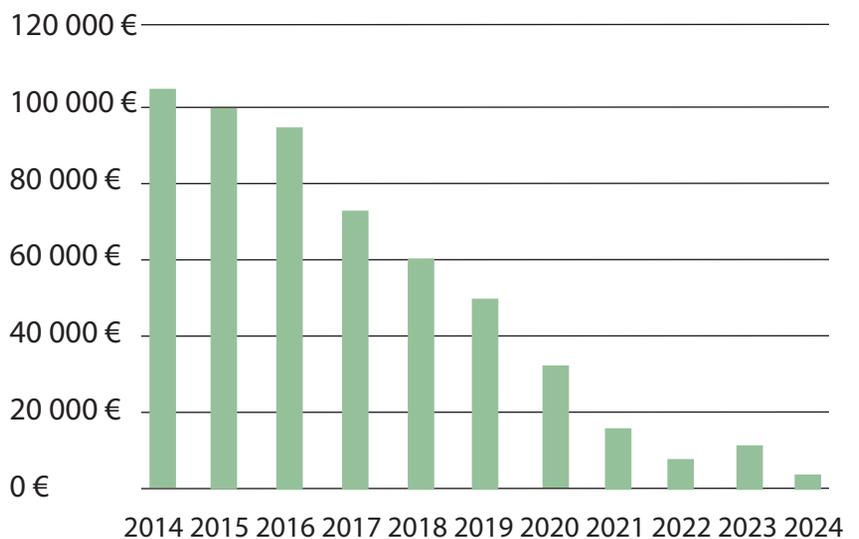
### Évolution des taux de Taxe Foncière Bâtie pour 2023 (en %)

| Code         | Commune              | TFB            |
|--------------|----------------------|----------------|
| 77252        | Limoges-Fourches     | 33.19 %        |
| 77253        | Lissy                | 45.22 %        |
| 77306        | Monterau-sur-le-Jard | 32.64 %        |
| 77326        | Nandy                | 54.75 %        |
| <b>77384</b> | <b>Réau</b>          | <b>32.30 %</b> |
| 77445        | Savigny-le-Temple    | 65.10 %        |
| 77528        | Voisenon             | 36.42 %        |



### Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la commune sur 10 ans (en €)

| DFG  | Montant   |
|------|-----------|
| 2014 | 105 203 € |
| 2015 | 101 370 € |
| 2016 | 96 257 €  |
| 2017 | 72 842 €  |
| 2018 | 60 427 €  |
| 2019 | 48 150 €  |
| 2020 | 32 498 €  |
| 2021 | 17 999 €  |
| 2022 | 6 148 €   |
| 2023 | 9 002 €   |
| 2024 | 3 539 €   |



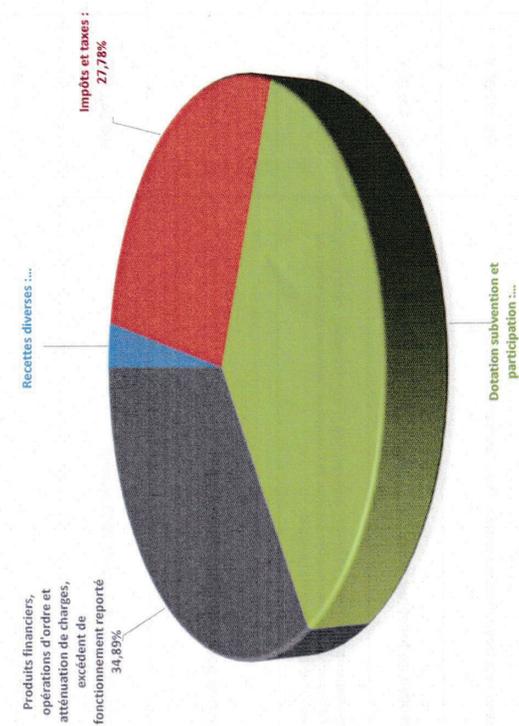
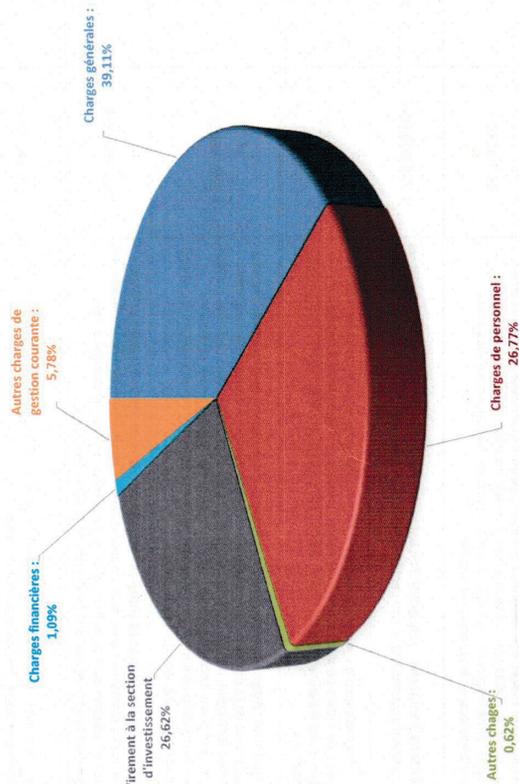
# Que se passe

## Les Finances

5,48%

### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

| Dépenses de fonctionnement  |                       | Recettes de fonctionnement |                       |
|---|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Charges générales :</b> frais d'entretien et de gestion : des locaux, des espaces publics et du matériel, achat de fournitures administratives, scolaires et techniques, frais de transport, assurance, fêtes et cérémonies. | 1 455 175,00 €        | 39,11%                     | 108 800,00 €          |
| <b>Charges de personnel :</b> salaires, cotisations retraite, assurance.  | 965 934,29 €          | 26,77%                     | 1 033 534,00 €        |
| <b>Autres charges :</b> reversement sur dotation.   | 22 910,00 €           | 0,62%                      | 1 280 008,00 €        |
| <b>Virement à la section d'investissement</b>   | 990 495,00 €          | 26,62%                     | 1 298 017,29 €        |
| <b>Charges financières :</b> intérêts d'emprunt, provisions   | 40 658,00 €           | 1,09%                      |                       |
| <b>Autres charges de gestion courante :</b> indemnités des élus, subventions aux associations, subvention au CCAS, redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères.  | 215 187,00 €          | 5,78%                      |                       |
| <b>Total global dépenses de fonctionnement</b>  | <b>3 720 359,29 €</b> | <b>100,00%</b>             | <b>3 720 359,29 €</b> |

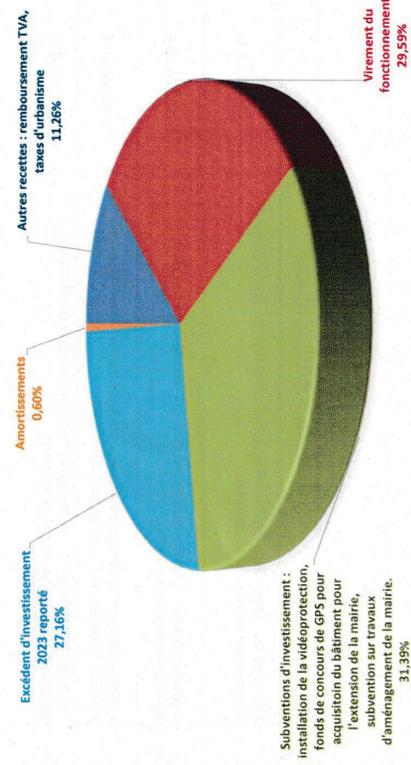
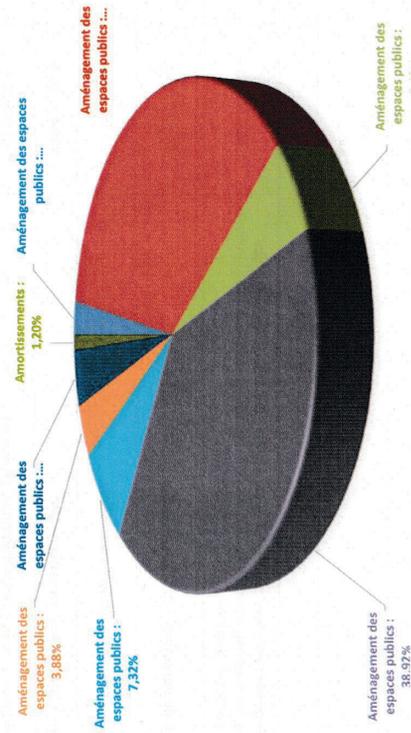


# -t-il à Réau ?

## Les Finances

### SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

| Dépenses d'investissement   |                       | Recettes d'investissement |  |
|---|-----------------------|---------------------------|--|
|   | montant               | taux                      |  |
| <b>Acquisitions de matériels</b> : technique (véhicule, outillage, panneaux de signalisation, d'entrée de ville et d'affichage, mobilier urbain ; mairie : mobilier, informatique (logiciels, ordinateurs), groupe scolaire : mobilier, mise aux normes, aménagement des cours, cantine et périscolaire : équipement et mobilier.   | 84 120,00 €           | 2,51%                     | <b>Autres recettes</b> : remboursement TVA, taxes d'urbanisme  |
| <b>Acquisitions foncières</b> : acquisition d'un bâtiment pour l'extension de la mairie et frais de notaire, projet d'acquisition d'un bâtiment à vocation commerciale.   | 1 220 000,00 €        | 36,45%                    | <b>Virement du fonctionnement</b>  |
| <b>Voïrie</b> : aménagement d'une aire de stationnement à Villaroche, réalisation d'une écluse et installations de radars pédagogiques à Villaroche, travaux de voirie allée d'Esseauine, réalisation d'une écluse au Plessis Picard, aménagements sécuritaires dans le bourg radars pédagogiques.  | 183 563,00 €          | 5,48%                     | <b>Subventions d'investissement</b> : installation de la vidéoprotection, fonds de concours de GPS pour acquisition du bâtiment pour travaux d'aménagement de la mairie. |
| <b>Aménagement, Agencement, Equipement des bâtiments communaux</b> : travaux d'aménagement de l'extension de la mairie, aménagement et équipement salle des fêtes, menuiseries de l'église, menuiseries du bâtiment des services techniques, mise aux normes des portes de l'école, chaudière école, mise en conformité éclairage pour économies d'énergie, installation de films sur les vitrages, mise aux normes des menuiseries et portails et aménagement dans les cours de l'école. | 1 302 774,00 €        | 38,92%                    | <b>Emprunt pour acquisitions foncières</b>   |
| <b>Aménagement des espaces publics</b> : aménagement de la Place des Saints-Pères, vidéoprotection, plantations allée de la Coquerie, aménagement d'une aire de stationnement à Villaroche, réfection du mur du parc de la mairie, aménagement d'éclairage public, aménagement et sécurisation d'un terrain rue de la Croix des Anges.  | 244 956,00 €          | 7,32%                     | <b>Excédent d'investissement 2023 reporté</b>  |
| <b>Etudes</b> : PLU mise en révision, aménagement de la rue Frédéric Sarazin, étude pour aménagement zone de loisirs autour du stade.   | 129 841,00 €          | 3,88%                     | <b>Amortissements</b>  |
| <b>Remboursement d'emprunt</b>  | 141 967,00 €          | 4,24%                     |  |
| <b>Déficit d'investissement reporté</b>   |                       | 0,00%                     |  |
| <b>Amortissements</b>   | 40 070,00 €           | 1,20%                     |  |
| <b>Total Global Dépenses d'investissement</b>   | <b>3 347 291,00 €</b> | <b>100,00%</b>            | <b>Total global des recettes d'investissement</b>  |
|   |                       |                           | <b>3 347 291,00 €</b>  |
|   |                       |                           | <b>100,00%</b>   |





# Les Dossiers

## Les Réaltais partagent leurs photos

Nous vous partageons quelques clichés qui nous ont été envoyés sur nos réseaux sociaux. Merci à *Sébastien Lequertier* pour ce magnifique coucher de soleil, et à *Mallaury Camps*, pour celles de l'orage du 2 mai 2024. Vous pouvez partager vos photos en nous les envoyant par message privé sur la page Facebook de la commune : [Réau Actualités](#) ou par mail à [reau.actualites@gmail.com](mailto:reau.actualites@gmail.com).



Crédit photo : Mallaury Camps



Crédit photo : Sébastien Lequertier

Nous vous remercions de joindre une autorisation de publication à votre mail ou message privé.

## « Lu dans la presse » : la République de Seine-et-Marne

**LA RÉPUBLIQUE**  
de Seine-et-Marne

Quatre sites labellisés « clé en main en France 2030 » à Grand Paris Sud.

Le Gouvernement a annoncé, le 17 avril, les 55 nouveaux « sites clés en main France 2030 ». Quatre d'entre eux sont sur le territoire de Grand Paris Sud. Dans la cadre de la réindustrialisation, le Gouvernement a estimé nécessaire de mobiliser au moins 20 000 hectares de foncier pour accueillir les nouveaux sites industriels. Et c'est à l'occasion du 33e congrès des Intercommunalités de France, le 17 avril dernier, que Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, et Dominique Faure, ministre délégué chargé des Collectivités territoriales et de la Ruralité, ont annoncé les 55 premiers « sites clés en main France 2030 » retenus. Parmi eux, quatre figurent sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, deux sur la partie essonnoise de l'agglomération (le site Lu, d'une surface de 17 ha, à Ris-Orangis, et le site du Bois-Sauvage, à Evry-Courcouronnes, d'une surface de 5 ha) et deux en Seine-et-Marne. Le premier est une parcelle de 177 ha sur le site de Villaroche, dont environ 150 hectares à Réau. Il s'agit de la plus grande réserve foncière industrielle d'Ile-de-France, et l'objectif est d'accueillir un groupe industriel majeur sur une parcelle d'un seul tenant de 100 ha, à proximité immédiate du pôle aéronautique déjà constitué autour de l'implantation du groupe Safran.

Comme l'avait évoqué Michel Bisson, président de Grand Paris Sud, avant le conseil communautaire du 26 mars, ce site est également au coeur d'un PPA (Programme partenarial d'aménagement), travaillé avec la région, le Département, la préfecture, qui devrait être acté d'ici cet été. Le second site se trouve à Lieusaint, sur une surface de 35 ha en bordure de l'A5, à proximité du centre commercial Carré Sénart et de plusieurs zones logistiques, avec comme objectif d'accueillir des projets en lien avec l'industrie verte. « En participant à cet appel à projets national, l'Agglomération poursuit la mise en place d'actions volontaristes destinées à répondre aux enjeux majeurs de souveraineté et de réindustrialisation, explique Michel Bisson. Nous nous réjouissons de cette labellisation, qui va permettre à ces sites d'avoir la notoriété et l'attractivité nécessaires à l'implantation de nouvelles activités, et ceci, sur des friches existantes, dans le respect de la réglementation Zéro artificialisation nette ». *Éric Vanoverveld*



Crédit photo : Éric Drouin / Safran



## Marathon du don du sang : en route pour les JO 2024

En 2024, la France va vivre au rythme des Jeux Olympiques. Depuis déjà plusieurs mois, clubs mythiques et fédérations sportives s'associent à l'Établissement Français du Sang pour faire rayonner le don de sang et sensibiliser un nouveau public. C'est donc naturellement que l'EFS a saisi cette formidable opportunité pour attirer de nouveaux donneurs en lançant son Marathon du don.

### Objectif : battre un record de dons !

Endurance. Voilà le maître mot d'un marathon. Un mot qui prend également tout son sens lorsque l'on parle du don de sang. En effet, il est essentiel de mobiliser durablement car les produits sanguins ont une durée de vie limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges. Le don de sang est possible toutes les huit semaines, jusqu'à six fois par an pour les hommes et quatre fois par an pour les femmes. L'EFS espère, grâce à ce marathon du don, pouvoir compter sur les donneurs tout au long de l'année 2024.



Crédit photo : EFS

Pour donner, rendez-vous sur le site officiel : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte> ou rendez-vous à l'EFS de Melun, 270 avenue Marc Jacquet 77000 Melun.

Téléphone : 01.81.74.23.78

## Les nuisances sonores

Selon l'Arrêté Préfectoral n° ARS41SE du 23 septembre 2019, les horaires autorisés pour les travaux de bricolage, ou autres activités générant des bruits, sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h,
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Néanmoins, les horaires diffèrent s'ils sont l'origine de travaux professionnels, effectués par des entreprises déclarées (travaux, entretien des espaces verts, etc.).

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h,
- Le samedi de 8h à 20h.

Vous pouvez consulter l'Arrêté Préfectoral sur ce lien : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/40298/305233/file/AP+n%C2%B0+19ARS41SE+du+23+septembre+2019.pdf>



### Quelles sanctions pour les nuisances sonores ?

En cas de nuisances sonores ou troubles du voisinage, l'auteur des faits s'expose à différentes sanctions. En effet, si le voisinage porte plainte, celui-ci devra régler une amende forfaitaire d'un montant de 68€ si celle-ci est réglée au moment des faits. Comme chaque amende, elle pourra être majorée. Une première majoration peut s'élever à 180 € si le contrevenant règle son dû 45 jours après l'infraction. Dans le cas où l'auteur des nuisances sonores est condamné, celui-ci écopera d'une amende de 3ème catégorie d'un montant de 450 €.

Vagues de chaleur : pensez aux bonnes pratiques !

## CANICULE INFO SERVICE

# 0 800 06 66 66

*Appel gratuit depuis un poste fixe*



MOILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES



BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS : FERMER  
LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE



NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL

**EN CAS D'URGENCE,  
APPELEZ LE 15**



ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

Quels sont les gestes réflexes en période de canicule, comment inscrire une personne sur le registre canicule, comment garder son logement au frais ? Alors qu'une vague de chaleur durable et intense pour la période s'est installée sur le pays, Service-Public.fr vous informe pour mieux appréhender ces épisodes. Les vagues de chaleur sont depuis quelques années plus fréquentes, plus longues et plus précoces. Une vague de chaleur est un épisode caractérisé par une chaleur intense, de courte durée ou par des températures élevées qui perdurent dans le temps. On parle de vague de chaleur nationale lorsque la température moyenne quotidienne nationale dépasse 25,3 °C. Un épisode de canicule présente de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs.

### Adoptez les bons réflexes !

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et tout particulièrement pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, personnes malades sous traitement médical ou en situation de handicap, femmes enceintes, enfants et nourrissons. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants !

Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue, les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires et la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès. Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous en adoptant les gestes suivants :

- Restez au frais
- Buvez de l'eau
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et les fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches : restez en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles (proches, amis, voisins) et vérifiez qu'elles ne souffrent pas de la chaleur
- Préférez des activités sans efforts
- En cas de malaise, appelez le 15.

### Rappel

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public : Canicule info service 0800 06 66 66. Cette plateforme permet également d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Elle est joignable du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

## Vagues de chaleur : pensez aux bonnes pratiques ! (suite)

Pour les personnes vulnérables, inscrivez-vous sur le registre canicule. Celui-ci permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel. Ce fichier est mis à jour deux fois par an. Il a pour vocation de localiser les populations les plus à risque, qui seront régulièrement contactées par les services de leur ville pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide. Lors de ces appels, les agents rappellent également les conseils élémentaires pour éviter les risques de déshydratation et pour se rafraîchir. Si la personne appelée ne répond pas, et que la non-réponse est jugée inquiétante, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), chargé de ces appels, peut contacter la police pluricommunale.

Celle-ci se déplacera et pourra en dernier recours contacter les pompiers. Trois catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'elles résident à leur domicile :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées (public défini en fonction des municipalités), les professionnels ou personnes de leur entourage.

La demande d'inscription doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle). Pour connaître les modalités exactes, renseignez-vous auprès du CCAS au **01.60.60.90.42**.

## Les bons de combustibles / Les repas portages

### Les bons de combustibles

#### Au titre de l'hiver 2023-2024

Nous vous informons que les versements des bons de combustibles pour les personnes qui avaient déposé une demande **au titre de l'hiver 2023-2024 seront effectués fin septembre 2024**.

#### Au titre de l'hiver 2024-2025

Voici les conditions pour en bénéficier pour l'hiver 2024-2025.

Si vous êtes domiciliés à Réau et avez 65 ans et plus, vous pouvez bénéficier d'un bon de combustibles. Vous pouvez faire votre demande en mairie avant le **1er novembre 2024**. Celle-ci devra être accompagnée des pièces ci-dessous :

- Pièce d'identité pour chaque membre demandeur
- Chèque énergie
- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, fuel...) correspondant à une année de consommation (de septembre 2023 à septembre 2024).
- Relevé d'identité bancaire
- Avis d'imposition de l'année précédente (2024 sur revenus 2023)

Un seul bon de combustibles est attribué par foyer et pour une habitation principale. Pour rappel, voici les plafonds de ressources de 2023, sous réserve de modifications, pour en bénéficier :

Personne vivant seule : montant du versement  
Revenu mensuel brut inférieur à 1128 € : 520 €  
De 1128 € à 1390 € : 415 €  
De 1391 € à 1659 € : 376 €  
De 1660 € à 1928 € : 317 €  
De 1929 € à 2197 € : 150 €  
Revenu mensuel brut supérieur à 2198 € : 0 €

Personne vivant en couple : montant du versement  
Revenu mensuel brut inférieur à 1692 € : 390 €  
De 1693 € à 1950 € : 313 €  
De 1951 € à 2219 € : 258 €  
De 2220 € à 2489 € : 197 €  
Revenu mensuel brut supérieur à 2490 € : 0 €

### Les repas portages 2024

La commune propose un service de portage de repas pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé, (comme un retour d'hospitalisation, par exemple). Les repas sont produits par notre prestataire de repas de cantine. Les menus et le grammage sont adaptés aux personnes adultes.

Pour rappel, voici les tarifs applicables à partir du 1er septembre 2024 :

- Repas Portage option midi complet : 1 entrée / 1 plat complet / 1 laitage / 1 dessert : **4,80 €**
- Repas Portage option midi complet et soir léger : 1 entrée / 1 plat complet / 2 laitages / 1 dessert / 1 portage : **5,20 €**
- Repas Portage option midi complet et soir complet : 2 entrées / 2 plats complets / 2 laitages / 2 desserts : **5,80 €**



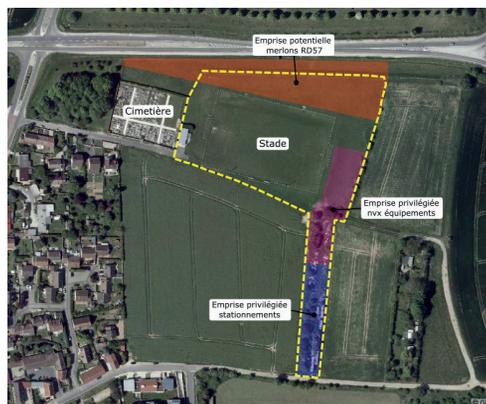
## Une consultation bientôt lancée pour l'aménagement d'une zone de loisirs

Dans un contexte d'évolution des pratiques sportives et de loisirs, et compte tenu, d'une part de la vétusté des vestiaires du stade, et d'autre part du manque de places de stationnement en lieu avec ce stade, il est apparu nécessaire que la commune adapte ses installations. C'est pourquoi une consultation va être lancée en vue de désigner un bureau d'études qui aura en charge la définition d'un nouvel aménagement de la zone du stade, prenant en compte :

- La construction de vestiaires neufs,
- L'implantation d'un terrain multisport (aussi appelé « city-stade »),
- L'implantation d'un parcours de santé avec une dizaine d'agrès,
- La réalisation d'une aire de stationnement pour les véhicules des personnes qui pratiquent le football,

- La réalisation d'un cheminement piétons et le paysagement du site.

Ces aménagements seront pensés en concertation avec l'équipe dirigeante du club de football « Réau Sports Loisirs ».



## Installation de caméras de vidéoprotection

Il était prévu d'installer six caméras en 2023. Cinq sont d'ores et déjà en fonction, mais la sixième, à l'entrée du hameau d'Ourdy, n'a pas été raccordée en raison d'un problème technique (fourreaux bouchés route d'Ourdy ne permettant pas le passage de la fibre). Une commande a été passée pour le débouchage de ces fourreaux et la dernière caméra a ainsi été raccordée. La municipalité souhaite poursuivre sa démarche de sécurisation du territoire.

Deux nouvelles caméras seront implantées en 2024 :

- Une sur le parking récent situé près de la cantine de l'école, rue Frédéric Sarazin,
- Une dans le hameau d'Ourdy, au niveau de l'arrêt de bus d'Esseaune.

Parallèlement, Monsieur le Maire a écrit à Monsieur le Préfet pour solliciter la possibilité d'implanter des caméras dites « nomades » dans le hameau de Villaroche. Au lieu d'être renvoyées vers le serveur central (ce qui n'est pas possible en l'état, compte tenu de l'éloignement du hameau), les images seraient extraites directement des caméras. A ce jour, la Préfecture de Seine-et-Marne s'est refusée à valider cette solution. Une demande de dérogation a donc été adressée.



## Réalisation de deux « écluses » routières

Constatant la vitesse excessive des véhicules, route des Poiriers d'une part, et route du Camp d'autre part, deux « écluses routières » vont être installées. Celle de la route du Camp, qui mène à l'aérodrome de Villaroche, sera financée à 50% par la commune de Montereau-sur-le-Jard, puisque la route est partagée entre les deux communes.



## Trois radars pédagogiques commandés



Afin de contribuer à la réduction de la vitesse, trois radars pédagogiques vont être installés dans les mois qui viennent :

- Le remplacement du radar pédagogique « hors service », au sud de la rue Frédéric Sarazin,
- L'installation d'un nouveau radar route du Camp, dans le sens aérodrome vers bourg de Réau,
- L'installation d'un nouveau radar rue Frédéric Sarazin, en partie Nord.

# et travaux

## Bientôt un plan communal de sauvegarde

Un plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel qui permet de faire face à un événement majeur de sécurité. Il peut s'agir par exemple d'un cyclone, d'une tempête, un séisme, ou autre. Il s'agit d'un plan de gestion de crise à l'échelle du territoire communal, qui définit les rôles de chacun et les moyens à mobiliser à l'instant « T ». L'organisation mise en place doit être rapide, efficace, et partagée par tous les acteurs de la commune, dans le but de protéger au mieux la population des risques encourus. Le PCS regroupe l'ensemble des documents communaux contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

En fonction des risques connus, le PCS permet de :

- Déterminer les mesures immédiates de protection des personnes,
- Fixer les modalités de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Recenser les moyens disponibles,
- Définir la mise en œuvre des mesures de soutien à la population.

## Travaux des bâtiments communaux

Plusieurs travaux sont prévus dans les mois à venir, dans et autour de l'école :

- Pose de films opaques sur les vitres de l'école (notamment en lien avec le dispositif « Vigipirate »),
- Aménagement d'une sente piétonne entre la résidence des Jardins de Réau et le cheminement existant,
- Le remplacement de la chaudière.

De plus, les menuiseries extérieures du local des services techniques seront remplacées cette année.



La commune n'ayant pas les ressources nécessaires à l'élaboration de ce plan, il sera fait appel à un bureau d'études.



## La restauration du pignon de l'église

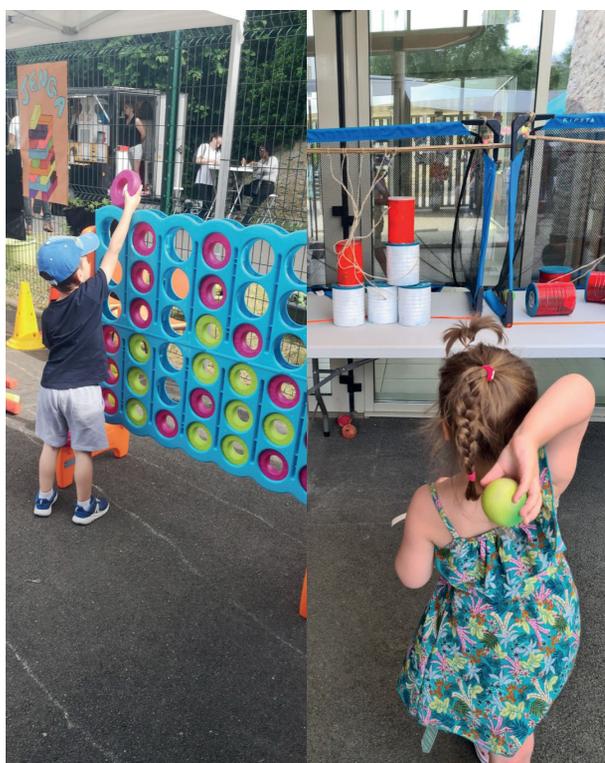


La commune a confié au cabinet d'architectes « Aedificio » la réfection du pignon de l'église. Différents travaux de restauration sont prévu pour l'Église :

- la porte principale
- le portillon de la sacristie
- le pignon

## La kermesse de l'école organisée par l'APE

Pour la deuxième année consécutive, la kermesse organisée par l'association APE « En Avant Les Parents » de l'école de la Colombe s'est tenue le 8 juin. Le soleil et la convivialité étaient au rendez-vous. Les petits et les grands réaltais étaient invités à partir de 11 h 30 pour profiter de la pêche aux canards, du stand maquillage, des épreuves Fort Boyard, de la course de bateaux, de la tombola avec ses 525 lots et des délicieuses galettes salées / crêpes sucrées préparées par un food-truck.



Les barbes à papa ont également eu beaucoup de succès. Une des enseignantes a proposé aux enfants de découvrir l'univers des abeilles. L'APE remercie tous les bénévoles et tous les visiteurs qui ont fait de cette journée un succès. Les bénéfices de cette journée contribueront à financer les projets scolaires ou un spectacle comme ce fut le cas à Noël 2023 pour les enfants de la Colombe.

## La soirée orientale organisée par le Comité des Fêtes

Le 20 avril dernier, le Comité des Fêtes de Réau a organisé une soirée orientale qui a, une fois de plus fait salle comble, témoignant de l'enthousiasme continu des habitants de la commune. Parmi les délices de la soirée, les convives ont pu savourer des biscuits réalisés par « D'Orient et d'Ailleurs », une autoentreprise réalaise dirigée par Mme Chenoufi Fatiha.



Grâce à l'implication des bénévoles, et à la participation des habitants, cette soirée orientale fut un moment de convivialité et de partage.

# Associative

## Match de football Réau / Crisenoy

Le 2 juin dernier, l'équipe de football de Réau rencontrait celle de Crisenoy. Nous ne pouvons que féliciter nos joueurs du club Réau Sports Loisirs. La victoire était au bout des 90 minutes puisque Réau gagne 11 buts à 2. Pierre de Coubertin disait que l'important était de participer, non ? Bravo aux joueurs et aux bénévoles qui ont organisé cet événement.



## Le vide-greniers du Comité des Fêtes

Le 2 juin 2024, au cœur du bourg de Réau, malgré une météo capricieuse, la bonne ambiance était au rendez-vous lors de la brocante organisée par le Comité des Fêtes. Cet événement n'est plus à présenter, il regroupe chaque année une centaine d'exposants. Les visiteurs ont pu flâner entre les stands, dénicher des trésors, et profiter de bonnes affaires. Des rencontres enrichissantes, des échanges passionnés et des sourires ont ponctué cette journée festive, prouvant une fois de plus que cette brocante est bien plus qu'un simple marché aux puces : c'est un véritable événement communautaire. Les habitants de Réau, ainsi que les visiteurs venus d'ailleurs, ont pu se retrouver et passer un moment agréable. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.



## Vie Scolaire : séjour « Les Audacieux » organisé par l'UFCV

Ce sont 23 petits réaltais, entre 6 et 11 ans, qui ont embarqué dans le bus « audacieux » du séjour au Moulin de la Mulotière proposé par la collectivité et l'UFCV. Du lundi 08 au vendredi 12 avril, les jeunes aventuriers ont quitté notre région pour 5 jours et 4 nuits en Eure-et-Loir. Le séjour a été pensé pour que les enfants découvrent un lien avec différentes thématiques, créent de nouvelles amitiés, oublient leurs soucis, grandissent un peu, vivent une aventure, pratiquent des activités nouvelles, vivent à un rythme, jouent et s'amuse... Après deux heures de trajet, le groupe est arrivé au cœur même d'une belle et grande nature dans un ancien moulin à eau de la fin du 19ème siècle, émergeant entre plaine, forêt et cours d'eau. Les activités ont commencé immédiatement après l'installation, il ne fallait pas traîner, le programme des journées était intense et les réaltais plus que motivés. La municipalité de Réau, l'équipe du Domaine du Moulin et l'équipe d'animation UFCV ont baptisé le séjour « Les Audacieux » et ont choisi de proposer des balades en poney, de l'accrobranche, de l'Archery Game, la visite du château et ses ateliers pédagogiques, du Laser Game et du Bubble Foot à tout le groupe d'enfants.



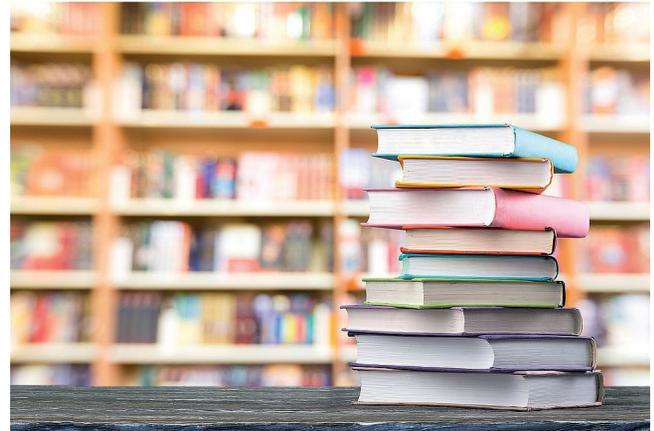
Les veillées, chaque soir, ont aussi rythmé le séjour avec notamment la boum pour la dernière soirée au Moulin. Les audacieux aventuriers réaltais sont rentrés le vendredi 12 avril, les familles et un petit mot de Serge, Kayna et Melya, leur équipe d'animation, les attendaient :

« Vous avez appris à vivre en communauté, à vous entraider et vous avez vaincu vos peurs, bravo ! »  
Les membres de la commission scolaire ont offert aux enfants un porte-clés en souvenir de leur séjour. Merci aux enfants de Réau participants et à leurs familles et, nous l'espérons, à l'année prochaine !

## Les médiathèques de Grand Paris Sud

La dernière bibliothèque à Réau a dû fermer en juin 2013 par manque de fréquentation. Savez-vous toutefois que vous avez la possibilité d'accéder gratuitement à l'ensemble des médiathèques de Grand Paris Sud, que vous soyez habitants, employés ou étudiants dans une commune de l'agglomération ?

Sur place, vous pouvez consulter librement les ouvrages et revues, participer à des animations culturelles ou des ateliers thématiques, rencontrer des auteurs, et bénéficier des espaces multimédias permettant l'accès à différents supports (numériques, audiovisuels). Vous pouvez emprunter jusqu'à 30 documents au choix parmi : livres, CD, revues, livres audios, etc., dont 3 jeux et 5 DVD maximum pour une période d'un mois, renouvelable une fois, sauf si l'un des documents emprunté a été réservé.



Pour ce faire, vous devez soit vous inscrire à l'accueil de la médiathèque de votre choix muni de votre pièce d'identité et pour les mineurs, d'une fiche d'inscription complétée par les parents, soit vous inscrire en ligne. Dans ce cas, vous retirez votre carte dans la bibliothèque préalablement choisie en présentant les justificatifs demandés. La carte est valable un an, renouvelable. Elle peut être utilisée dans toutes les médiathèques du réseau. En se connectant avec ses identifiants au portail web, elle permet également de consulter le catalogue des documents, d'effectuer une réservation, de consulter les milliers de contenus numériques accessibles en ligne et d'avoir accès à toutes les informations utiles dont le programme des animations. Favoriser l'accès à l'information, à la connaissance et à la culture est l'objectif premier des médiathèques. Elles participent aux fonctions d'éducation, de formation mais également de loisirs et de divertissement.

## Voici la liste des médiathèques les plus proches

Les jours d'ouverture et les horaires sont variables et dépendent de la médiathèque choisie.

Pour tout renseignement : <https://reseaumediathèques.grandparissud.fr>

Cesson : Georges Sand, 1 rue du Châtelet, 01 60 63 57 14,

Combs-la-Ville : La Coupole, rue Jean François Millet (fermée pour travaux) adresse provisoire à compter du mardi 2 juillet, château des Marronniers 10-12 rue de Verdun, 01 64 88 61 53,

Lieusaint : Côté cour, 86 rue de Paris, 01 64 13 33 90,

Moissy-Cramayel : La Rotonde, 109 place du 14 juillet 1789, 01 64 88 17 40,

Nandy : Marguerite Yourcenar, 1 rue Neuve, 01 60 63 36 23,

Savigny-le-Temple : Cités Unies, 3 place Paul Despeillon, 01 64 79 61 70,

Savigny-le-Temple : Jacques Prévert, 4 place du Miroir d'Eau, 01 60 63 23 18,

Vert-Saint-Denis : Gérard Philippe, 11 place Condorcet, 01 64 10 29 33.

Grand Paris Sud nous ouvrent également les portes de ses médiathèques essonniennes.

## Biodéchets : Quelles sont les solutions proposées par Grand Paris Sud ?

En réponse à cette obligation, Grand Paris Sud propose d'ores et déjà différents dispositifs à ses habitants :

Pour la gestion des déchets verts



- Le compostage individuel et le compostage partagé.
- La collecte en porte-à-porte : une collecte saisonnière et spécifique est mise en place sur chaque commune. Retrouvez le calendrier de collecte de votre ville dans la rubrique dédiée.

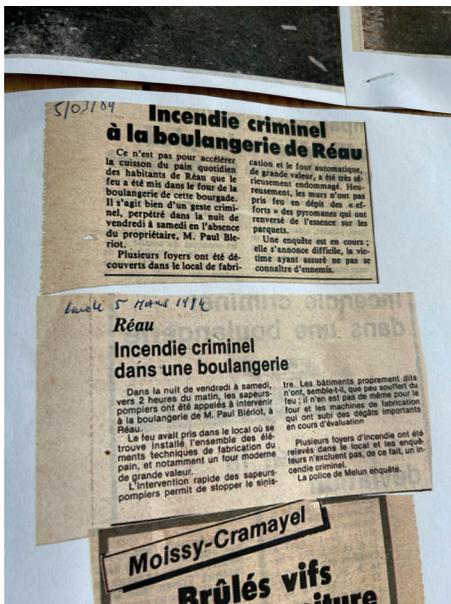
Retrouvez le calendrier de collecte de votre ville dans la rubrique dédiée : <http://www.reau.fr>  
Pour la gestion des déchets alimentaires



- Le compostage individuel, le compostage partagé et le lombricompostage.
- Le lombricompostage est un dispositif composé de petits bacs superposés, dans lesquels des vers de terre transforment vos déchets en engrais 100 % organique et très riche, que vos plantes vont adorer !

## Les 40 ans du Centre d'Incendie et de Secours de Moissy-Cramayel

Le Centre d'Incendie et de Secours de Moissy-Cramayel a fêté ses 40 ans le dimanche 19 mai. La caserne de Moissy-Cramayel couvre les communes de Moissy-Cramayel, Combs-la-Ville, Lieusaint, Limoges-Fourches et Réau. Elle est l'une des plus importantes de Seine-et-Marne. Une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers y est installée. Celle-ci participe d'ailleurs aux cérémonies officielles (voir article sur la cérémonie du 8 mai) et compte dans ses rangs de jeunes réaltais. Pour l'occasion, tous les anciens pompiers ayant été affectés au centre de secours avaient été conviés. De belles retrouvailles ont ainsi pu avoir lieu.



Différents ateliers et une exposition avaient été organisés, permettant de se remémorer les grands moments de l'histoire de ce centre. Monsieur le Maire était présent à la cérémonie donnée en cette occasion, aux côtés des Maires du territoire, en tant que Maire, mais aussi Vice-Président du Conseil d'Administration du Sdis77. Nous ne remercierons jamais assez les Sapeurs-Pompiers professionnels et volontaires, qui œuvrent chaque jour pour sauver des vies, n'hésitant pas à prendre des risques et à engager leur propre vie pour nous sauver.

## Police Rendez-Vous

La Police Nationale renforce son offre de services numériques. Dès à présent, la prise de rendez-vous en ligne est disponible en Nouvelle-Aquitaine, dans les Hauts-de-France, en Normandie, dans le Centre-Val de Loire, en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Grand Est, en Bourgogne-Franche-Comté, en Territoire de Belfort et dans les départements de la grande couronne (77, 78, 91 et 95).

Préparez votre venue dans un commissariat et améliorer la prise en charge des victimes, tels sont les objectifs du dispositif Police Rendez-Vous. Ce service de réservation en ligne permet aux usagers de prendre rendez-vous dans un commissariat pour déposer une plainte ou une main courante. Pour en bénéficier, vous devez disposer d'un compte FranceConnect afin de justifier de votre identité.

Pour prendre rendez-vous : [https://lannuaire.service-public.fr/masecurite/routeur\\_rdv](https://lannuaire.service-public.fr/masecurite/routeur_rdv)



Pour prendre rendez-vous :

- Je clique sur le lien « Prendre rendez-vous »,
- Je vérifie si un déplacement en commissariat est nécessaire en précisant ma situation. Lors de cette vérification, il me sera demandé de choisir le commissariat dans lequel je souhaite me rendre,
- Si un déplacement en commissariat est nécessaire, la prise de rendez-vous m'est proposée,
- Je clique sur le nouveau lien Prendre rendez-vous,
- Je précise le motif de mon déplacement (plainte...),
- Je sélectionne le créneau de rendez-vous qui me convient,
- Je confirme mon identité via FranceConnect.

Le rendez-vous est alors validé, un e-mail de confirmation vous est envoyé automatiquement avec toutes les pièces à fournir pour le rendez-vous.

Si vous avez un contre-temps, pensez à annuler votre rendez-vous grâce au lien d'annulation figurant dans l'e-mail de confirmation.



## Les horaires d'ouverture de la Mairie

### Horaires d'ouverture de la mairie du 8 juillet au 30 août 2024

#### Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h à 17h  
Mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h  
Vendredi de 10h à 12h

En dehors de ces permanences, accueil du public **uniquement** sur rendez-vous pris au préalable.

#### Accueil téléphonique :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

**Jour de fermeture :** le mercredi toute la journée.

### Mairie de Réau

2 rue de la Croix des Anges  
77550 Réau  
01 60 60 85 55 / [accueil@reau.fr](mailto:accueil@reau.fr)

# Pratique

## Les brèves du Conseil Municipal

Lors du Conseil Municipal du 15 Avril, les élus ont :

- Approuvé le Compte de Gestion 2023,
- Approuvé le Compte administratif 2023,
- Décidé de l'affectation du résultat 2023,
- Voté le taux des taxes 2024,
- Délibéré sur les subventions à verser aux associations pour 2024,
- Voté le budget primitif 2024,
- Délibéré sur le référentiel M 57 – Application de la fongibilité des crédits.



Lors du Conseil Municipal du 27 Mai, les élus ont :

- Décidé d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,
- Approuvé les règlements intérieurs des services périscolaires pour l'année 2024/2025,
- Délibéré sur les tarifs des services péri et post scolaires pour l'année 2024/2025,
- Délibéré sur les tarifs de portage de repas pour l'année 2024/2025,
- Approuvé les conditions d'accès au centre de loisirs pour l'année 2024/2025,
- Approuvé la procédure de reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon,
- Adopté le schéma des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables – bilan de la concertation et arrêt du projet,
- Décidé de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour le service urbanisme.
- Adopté l'adhésion au Fond de Solidarité Logement.

## Les résultats des Élections Européennes

M. BARDELLA Jordan (Liste du Rassemblement National) / 42,49% / (167 voix)

Mme AUBRY Manon (Liste de La France insoumise) / 11,20% / (44 voix)

Mme HAYER Valérie (Liste Ensemble) / 10,94% / (43 voix)

M. GLUCKSMANN Raphaël (Liste d'union à gauche) / 8,65% / (34 voix)

M. BELLAMY François-Xavier (Liste des Républicains) / 6,62% / (26 voix)

Mme MARÉCHAL Marion (Liste Reconquête !) / 6,36% / (25 voix)

M. DEFFONTAINES Léon (Liste du Parti communiste français) / 3,56% / (14 voix)

Mme TOUSSAINT Marie (Liste Les Ecologistes) / 3,31% / (13 voix)

Mme THOUY Hélène (Liste Divers) / 1,27% / (5 voix)

M. ASSELINEAU François (Liste Divers) / 1,27% / (5 voix)

M. GOVERNATORI Jean Marc (Liste écologiste) / 1,02% / (4 voix)

M. WEHRLING Yann (Liste écologiste) / 0,76% / (3 voix)

Mme CHOLLEY Marine (Liste écologiste) / 0,51% / (2 voix)

Mme ARTHAUD Nathalie (Liste d'extrême-gauche) / 0,51% / (2 voix)

M. PHILIPPOT Florian (Liste d'extrême droite) / 0,51% / (2 voix)

M. LASSALLE Jean (Liste divers droite) / 0,51% / (2 voix)

Mme ZORN Caroline (Liste Divers) / 0,25% / (1 voix)

Mme PATAS D'ILLIERS Laure (Liste Divers) / 0,25% / (1 voix)

Autres candidats : 0% / (0 voix)



# Mémo

## Les numéros utiles

Mairie : 01 60 60 85 55

Centre communal d'action sociale :

01 60 60 90 42

École de la Colombe : 01 60 60 30 74

Médecins d'Urgence :

Visites à domicile :

0825 56 77 00

Consultations à Vert-Saint-Denis :

0825 74 77 37

Commissariat de Moissy-Cramayel :

01 64 13 50 00

## Police Pluricommunale de Vert-Saint-Denis

Accueil physique du public :

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

2 rue Pasteur - 77240 Vert-Saint-Denis

Téléphone 01 64 10 59 03

Mail : [pm@vert-saint-denis-fr](mailto:pm@vert-saint-denis-fr)



# MEMO

## Les événements à venir

**14 et 15 septembre** : Air Legend

**21 et 22 septembre** : Journées du Patrimoine

**5 octobre** : Octobre Rose / Concert Réau Jeunes

**12 octobre** : Soirée Comité des Fêtes

**LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES HABITANTS :**

**28 septembre** : Hameau d'Ourdy

**19 octobre** : Le Bourg/Éprunes

**26 octobre** : Parc du Plessis-Picard

**9 novembre** : Hameau de Villaroche/Galande



## Ramassage des containers déchets :

Bac Vert : lundi

Bac Jaune : mercredi

Bac Marron : jeudi

La collecte des bacs marrons est suspendue chaque année aux environs du 15 décembre et reprend le 14 mars.

**PASSAGE DE LA BALAYEUSE :**

Jeudi 18 juillet 2024

Jeudi 29 août 2024

Jeudi 19 septembre 2024

Jeudi 17 octobre 2024